

# Question écrite au gouvernement



de **Mme Charlotte Leduc**  
Députée LFI-NUPES de Moselle  
Membre de la Commission des Finances

à **Mme la Ministre de la Culture**

## **Les personnes aveugles ne sont pas des citoyens de seconde zone !**

6 février 2024

Mme Charlotte Leduc attire l'attention de Mme la ministre de la Culture sur les prix faramineux des livres en braille, qui constituent une inégalité de traitement envers les personnes aveugles.

Les oubliés de la République sont nombreux, les personnes aveugles en font l'expérience quotidiennement. Si la culture est inaccessible pour une grande partie des français ; elle est une véritable gageure pour les personnes aveugles. En France, les livres écrits en braille sont jusqu'à 5 fois plus chers que les autres livres. En France seulement 8% des livres diffusés sont accessibles aux personnes aveugles.

C'est d'autant plus inadmissible que les personnes aveugles sont parmi les populations les plus précaires. En effet, selon la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, 50% des personnes souffrant de déficiences visuelles sont sans emploi. Pour eux, les gestes du quotidien sont de véritables épreuves de force, seuls 10% des sites internet leurs sont accessibles, un film sur cinq et 4% des émissions télévisuelles sont audio-écrits. Dans un tel contexte d'iniquité, le ministère de la culture doit agir, le poids de l'action ne peut reposer uniquement sur les associations.

Face à cette injustice criante, le Centre de Transcription et d'Édition en Braille propose depuis un an aux personnes aveugles des livres en braille au même prix que ceux vendus en librairie. Le succès de cette initiative démontre le besoin réel de ces personnes. Pourtant, cette opération ne peut perdurer. En effet, cette association a supporté à elle seule le coût de cet effort, sa pérennité en est donc remise en cause.

Le Ministère de la Culture doit donc prendre ses responsabilités afin de faire respecter le principe d'égalité. Il est inconcevable que les personnes aveugles soient traitées comme des individus de seconde zone. Une action du Ministère de la Culture est-elle prévue pour régler cette injustice ?